

**CONVENTION DE PRET DE MATERIEL DE LA SALLE COMMUNALE « BESSE »
Conformément à la délibération du 08 décembre 2008**

ENTRE : Monsieur Xavier CREMOUX, Maire de la Commune de LUGAN d'une part,

ET M. (Mme) (Melle)..... N° Téléphone.....
domicilié.....
d'autre part,

sollicitant le prêt de matériel de la salle communale de LUGAN soit :

RETIRE le..... RENDU le.....
Nombre de CHAISES.....
Nombre de TABLES.....

**IL A ETE CONVENU UN DROIT PRECAIRE D'UTILISATION ACCORDE AUX
CONDITIONS SUIVANTES**

1° - CONDITIONS D'UTILISATION :

L'organisateur s'engage à utiliser le matériel ci-dessus désignés, à l'exception de tous autres, à les rendre en parfait état de propreté.

La période de prêt du matériel s'étendra

duàheures.....

Au.....à.....heures.....

2° - PRIX et DEPOT DE GARANTIE :

Le présent droit d'utilisation est accordé à titre **gratuit, uniquement sur le territoire de la commune et aux résidents de la commune.**

Un dépôt de garantie de 100 € sera demandé à la réservation.

En cas de dégradation ou non restitution du matériel dans les délais il sera demandé un remboursement sur la base de :

- 20 € par chaise
- 170 € par table

Personne à joindre pour la récupération et restitution du matériel :

M. ou Mme.....Téléphone :.....

Lugan le,

Le Maire
Xavier CREMOUX

l'organisateur
(signature et mention « lu et approuvé »)